A Jean-Claude
pour qu'il s'y aiguise
la dent - que j'aime-
-rais très dure...

Cahiers du Centre Interdisciplinaire des Sciences du Langage

SECTIONS DE LINGUISTIQUE GÉNÉRALE
ET APPLIQUÉE

N° 2 1980

UNIVERSITÉ DE TOULOUSE-LE MIRAIL

Cahiers du C.I.S.L, n°2, 1980,
Université Toulouse le Mirail.

REFLEXION A PARTIR DU MONEME ZERO : CE QU'IL REVELE DE L'ECONOMIE LANGAGIERE

Par Jackie SCHÖN *

A la différence de la plupart des interventions précédentes, ceci n'est pas l'exposé d'une recherche aboutie mais celui d'une réflexion en cours que je prends le risque de livrer en l'état.

Cette réflexion est née d'un trouble, celui que provoque souvent le fait de poser non seulement qu'il n'existe pas, en français, de monème "singulier" ou "présent" ou "indicatif" mais encore qu'absence de monème équivaut à l'absence absolue.

La position d'André MARTINET est, en effet, radicale sur ce point : "dans le cas d'un signifiant uniformément zéro et d'un signifié qui consiste surtout à ne pas être positivement autre chose" (1), il n'y a rien, ni "monème zéro" ni rien qui vaille d'être mentionné.

Dans un désir de clarification -et non pas poussée par une stérile obstination!- j'ai été amenée à examiner plus avant les conséquences de la conception martinétienne. C'est alors qu'est apparu le fait qu'en matière de monème, les phénomènes d'absence ne sont pas tous équivalents parce qu'ils intéressent des univers différents que l'on aurait intérêt à nettement distinguer.

---

* Centre Interdisciplinaire des Sciences du Langage, Université Toulouse-le-Mirail.

S'est ainsi, progressivement, mise en place une organisation générale du mécanisme langagier imprévue au départ, et dont tout ce que je puis dire, au moment de cette première approche, c'est qu'elle semble être à l'origine d'une prodigieuse économie.

Quant au plan suivi, il reflète davantage le développement d'un raisonnement qu'il n'obéit à un souci d'exhaustivité ou d'équilibre.

Les observations ont porté sur le fonctionnement du français contemporain.

DE SCHEMAS STRUCTURELS POSSIBLES DU MONEME.

La condition sine qua non pour qu'il y ait monème est qu'il y ait choix d'un fait formel à des fins significatives.

Ce choix porte donc sur un rapport dont il s'avère que les termes sont soumis à des exigences spécifiques et pas forcément symétriques.

Ainsi, en posant que le signifié assignable à une différence formelle quelconque doit être invariable, commun à tous les emplois possibles de ce fait formel, on exige de la partie "signifié" du monème l'unicité alors que la variabilité éventuelle de la partie "signifiant" est reconnue (elle donne lieu aux faits morphologiques chez MARTINET).

Qu'en est-il de l'exigence de caractérisation du signifié en termes positifs de substance ? Est-ce une condition qui n'affecte à nouveau que la face "signifié" puisqu'il est admis que le signifiant peut se manifester par défaut comme dans le cas de l'impératif, par exemple ?

En phonologie, toute entité différentielle est décrite en termes positifs articulatoires ou acoustiques. S'agissant d'unités monématiques, le même principe conduit à caractériser respectivement la face signifiante en termes de substance phonique, et la face "signifié" en traits positifs de substance sémantique.

On peut visualiser ces faits d'une manière sommaire en admettant un minimum de conventions, soit :

- les symboles + et - représentent respectivement la pos-

sibilité vs l'impossibilité de caractériser en termes de traits positifs de substance une forme et un sens correspondant.

- un symbole unique renvoie, pour chaque plan concerné, à une seule forme isolable et à une caractérisation sémantique unique.

En affectant chacun de ces symboles respectivement aux plans du signifié et du signifiant, nous observons quatre cas simples (2) de figures théoriques avec lesquelles on peut établir les correspondances suivantes en termes de monème :

1er cas : $\frac{sé\ +}{st\ +}$ = correspond au cas idéal, celui qui est représenté notamment par la plupart des lexèmes.

2ème cas : $\frac{sé\ +}{st\ -}$ = on parle, dans ce cas-là, de "monème à signifiant zéro" et il est représenté, en français, par l'impératif, par exemple, qui se manifeste par une absence formelle (celle du pronom sujet).

3ème cas : $\frac{sé\ -}{st\ +}$ = ce cas - qui fournit une réponse à la question posée précédemment - peut figurer le monème "indéfini" dont le signifié unique n'est pas caractérisable en termes positifs.

4ème cas : $\frac{sé\ -}{st\ -}$ = André MARTINET considère que le rapport qui fonde le monème ne saurait reposer sur deux négativités telles que sur cette figure.
Il est à remarquer que le cas de la copule, par exemple, est totalement différent de celui-ci, le rapport étant alors anéanti par l'absence de l'un des deux termes due à l'impossibilité d'assigner un signifié à une forme.
Ce schéma, en revanche, représente, du point de vue conceptuel, le complémentaire logique des précédents chaque fois que l'on a affaire à des paradigmes à nombre strictement limité d'éléments. (3)
Si une telle figure ne correspond pas à la définition donnée du monème, elle ne renvoie pas pour autant à "rien" dans le cadre de la morphématique.
Pour fonder l'existence d'un monème, on l'oppose à d'autres, ou à défaut, à son absence.

En lexématique, la liste des unités étant non close par définition, l'absence ne signifie effectivement rien, mais dans des paradigmes clos, notamment ceux où un élément existe seul, -c'est le cas du pluriel, par exemple-, l'absence correspond à l'absence de cet élément, c'est-à-dire à son complémentaire logique. C'est pourquoi l'utilisation de "monème zéro" pour ce cas de figure ne paraît pas si mauvaise ni aussi contradictoire qu'il y paraît parce qu'elle met l'accent sur une absence remarquable tout en permettant de situer les catégories grammaticales qui s'imposent à l'esprit et pour cause!

En effet, il s'avère que la grammaire traditionnelle a utilisé des notions correspondant à ces complémentaires et qui préexistent donc au monème.

L'univers des catégories grammaticales et celui de la langue dans son fonctionnement effectif ne se superposent pas, mais se chevauchent, ce qui favorise la confusion entre notions de type logico-grammatical et signifiés de monèmes.

Afin de ne pas rester à de l'impressionnisme, il convient de procéder systématiquement et de voir, cas par cas, ce que révèle le fonctionnement de la langue et ses décalages par rapport aux catégories grammaticales.

DES INTERFERENCES ENTRE LE FONCTIONNEMENT DE LA LANGUE ET L'APPAREIL LOGICO-GRAMMATICAL.

— Les données de genre et de sexe.

L'indication de genre représente la première source de confusion que l'on est susceptible de rencontrer. Or, le genre ne faisant jamais l'objet d'un choix, puisque, à quelques exceptions près, les lexèmes sont, en langue, pourvus d'un genre déterminé, la question du statut monématique du masculin ou du féminin ne se pose pas. Il s'agit là de catégories inhérentes aux lexèmes et non pas de monèmes.

En revanche, le locuteur peut apporter une spécification sexuelle à la désignation de certains animés par l'emploi de

marques du féminin. Cette possibilité n'a rien de systématique, seul l'usage est en cause et l'on aura, par exemple : tigresse, coiffeuse ou la locataire. Les suffixes et le a de la modalité sont alors des formes qui renvoient au signifié "de sexe féminin" et on a donc des monèmes "de sexe".

Qu'en est-il de leur absence? Si la catégorisation grammaticale opère avec les deux concepts de "masculin" et de "féminin", dans le cadre monématique, la relation de complémentation logique s'établit entre le signifié "détermination sexuelle" (exclusivement féminine) et celui d'"indétermination sexuelle". Ceci correspond bien à ce qui ressort du fonctionnement des unités linguistiques; la spécification féminine fournit une indication univoque de sexe, ne pas l'utiliser revient à ne pas considérer la donnée sexuelle, exemple : un enfant, le locataire, et même un coiffeur peuvent être de l'un ou l'autre sexe alors qu'une enfant exclut cette éventualité (4). On a là un cas d'imbrication des plus étroites qui puissent être entre des notions grammaticales et des réalités linguistiques; qu'elle donne lieu à des confusions est d'autant moins étonnant que la prégnance des catégories est grande, ce qui reste essentiel, c'est de rendre compte d'un fonctionnement linguistique effectif, et donc de tenir présent à l'esprit le fait qu'il n'y a pas de monème de genre en français.

Ceci ne vaut qu'en français

- L'expression du nombre.

Comme dans le cas précédent, il n'est qu'un monème -celui de "pluriel" pour l'expression du nombre (5). Le choix s'opère entre les deux possibilités qui sont : présence de ce monème vs son absence. Même si les choses peuvent paraître moins évidentes que pour l'indication de sexe, plutôt qu'en termes de "pluriel" vs "non-pluriel" (ou singulier), l'alternative offerte par la langue porte sur le signifié "détermination numérique" vs "indétermination numérique".

Sans philosopher, la question des emplois de la catégorie "singulier" renvoyant aussi bien au général qu'au particulier, corrobore une telle caractérisation du signifié du seul monème "de nombre", son absence équivalent à la non-prise en considération de la donnée numérique que par conformisme ou par com-

modité, l'on emploie, dans ce cas-là, le terme de "singulier" ne me paraît pas très lourd de conséquences, les effets-mêmes du sens de ces emplois sont [illegible] pour prouver que la notion de monème serre les faits de plus près que ne le fait celle de catégorie grammaticale.

- La détermination proprement dite.

Dans le cas de la détermination en "défini" vs "indéfini", il est convenu que nous disposons de deux monèmes différents, leur signifié coïncidant alors avec les catégories grammaticales correspondantes.

Sur le plan formel, si on considère [l-] comme la marque du défini et donc non-[l-] comme celle de l'indéfini, il s'avère que cette négativité, au lieu de se manifester par une pure absence, laisse des traces complexes, résultat d'un inextricable amalgame avec les notions examinées plus haut (6). C'est sur ce fait que repose l'unique différence entre ce cas et les deux précédents dont il est le strict symétrique. (cf. le schéma récapitulatif A).

- La détermination possessive.

Avec les modalités possessives, d'autres difficultés se font jour. La langue offre un ensemble de formes assez inextricablement mêlées pour exprimer:la possession, bien entendu (7), éventuellement le sexe et/ou le nombre et, en plus, des indications de personne. Seulement, qu'est-ce que des indications de personne, du point de vue d'une caractérisation en termes de traits de substance sémantique? Peut-on définir un élément quelconque en lui attribuant un numéro d'ordre dans une liste arbitrairement ordonnée? Cela ne saurait être en aucun cas définitoire et c'est bien ce qui se passe avec le système des pronoms auquel nous sommes renvoyés. Admettons donc que soit repoussé le problème des modalités possessives jusqu'au système pronominal qui sera examiné ultérieurement et voyons auparavant la question des modalités restantes qui est relativement plus simple.

- Des modalités démonstratives.

Sur ces modalités, il y a peu à dire, si ce n'est que la caractérisation sémantique n'est autre que la déixis -la notion d'"ostension" (8) de BENVENISTE. Le trait pertinent des démons-

tratifs est "déictique", c'est-à-dire qu'en langue est prévu un ensemble de formes dont le rôle est uniquement de montrer tout ce qui est montrable sans limitation aucune. Elles remplissent le même rôle qu'un "geste" stéréotypé (JAKOBSON), utilisé pour indiquer des objets ou des êtres multiples et c'est dans ce cas-là seulement que je trouve justifiée la mention de "formes vides" utilisée par BENVENISTE alors que pour les pronoms la chose me paraît différente.

il y aurait pourtant à voir du côté du pléonasme, (les généralement, de la redondance –

Quoiqu'il en soit, l'ensemble des démonstratifs ne saurait à tel point être autre chose que déictiques qu'ils sont aussi bien des déictiques "indiciels" (les articles) qu'"anaphoriques" (les pronoms).

A : Schéma récapitulatif des choix possibles en français

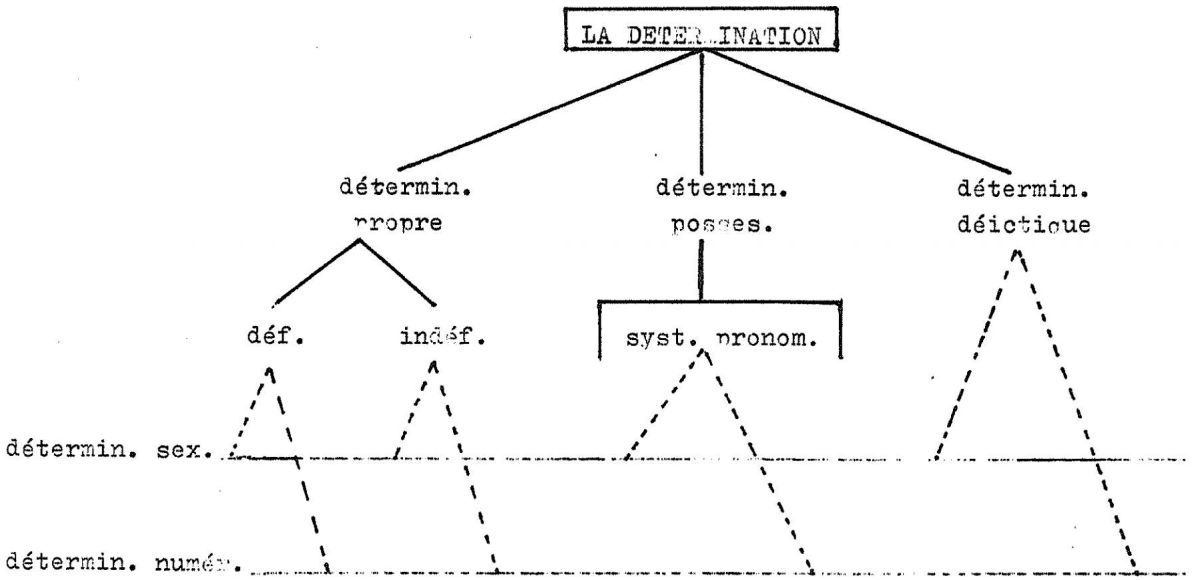

Cette présentation est à lire comme rendant compte des faits formels.

DE L'HOMOGENEITE DU CORPS DES DEFINITIONS UTILISEES

-Le cas des pronoms personnels.

Les pronoms personnels posent un problème nouveau qui peut se ramener à l'exigence à laquelle le monème, comme toute espèce d'élément, est soumis, à savoir celle d'homogénéité des traits définitoires qu'on utilise à son endroit.

De même qu'on ne saurait, dans une seule description phonologique, mêler traits articulatoires et traits acoustiques pour un phonème donné, il sera nécessaire de distinguer autant d'ensembles linguistiques qu'on utilisera de types de définitions différents.

Or, pour caractériser, notamment, le signifié des monèmes, on passe de signifiés d'un type notionnel à des "signifiés" qui sont des référents comme s'il s'agissait de la même substance. Il ne s'agit pas là d'une affaire de détail, mais d'une source de confusion qui amènerait par exemple à assimiler l'absence monématique du "singulier" à celle du "présent", ce que je crois erroné.

Aucun linguiste aujourd'hui ne néglige l'importance du domaine de l'énonciation; j'aurai ici constamment l'occasion de renvoyer aux travaux de BENVENISTE sur la question, la référence est inévitable et pouvoir la mentionner m'a souvent rassurée!

Tout le monde, donc, s'accorde pour définir respectivement je et tu comme désignant le locuteur et l'allocutaire d'un acte d'énonciation.

BENVENISTE fait de ces pronoms des "formes vides" mais j'introduirai une différence entre ces formes qui, malgré la spécificité de chaque acte énonciatif gardent toujours un point d'ancrage fixe, un invariant sémantique fondé dans et par le discours, alors que pour le démonstratif, par exemple, l'invariant sémantique se situe dans l'inventaire de la langue, le référant pouvant se trouver dans l'énoncé ou dans la situation.

Lorsque le signifié d'un fait formel est totalement défini par des traits spécifiques à l'énonciation, on pourrait parler de "formes latentes", réservant l'expression "formes vides" aux déictiques du type des démonstratifs. Ce distinguo ne constitue qu'une proposition au passage, le point essentiel étant que,

lorsque la caractérisation sémantique d'un monème renvoie aux circonstances énonciatives, les traits définitoires appartiennent à cet univers qu'il convient de distinguer de celui de la langue conçue comme inventaire.

Même en considérant le domaine énonciatif comme un sous-système de "la langue", il apparaît comme nécessaire pour la compréhension des phénomènes, de faire ressortir la spécificité de ce système constitué d'un ensemble de faits qui lui appartiennent en propre. L'exemple du pronom de la troisième personne illustre encore plus nettement l'importance de la distinction entre les différents univers au sein desquels un fait linguistique trouvera sa définition.

- Le cas de la troisième personne.

Comme les deux personnes précédentes, la "troisième personne" n'a pas de signifié propre, sinon tout au plus des référents possibles. BENVENISTE en fait le pronom de "non-personne" (10) et on ne peut qu'adhérer à ses arguments mais il y a lieu de distinguer plusieurs pronoms de "troisième personne" selon leur fonctionnement respectif et la nature de leurs référents éventuels.

a) le pronom-indice : Dans certains de ses emplois, le pronom de troisième personne a pour référent la personne ou la chose dont je s'entretient avec tu. Situées hors du circuit de l'échange communicatif, elles y sont introduites par le fait d'en parler. Elles constituent l'objet du discours tenues pour cause du fait dont on parle. Le pronom de "troisième personne", c'est l'absent, rendu présent dans le discours par le discours. Il fonctionne alors comme indice et s'il prend les formes correspondant au sexe ou genre et nombre des référents qu'il désigne, il est sa forme nue, celle à partir de laquelle les accords se forment.

Ce pronom est "sémantisé" (11) par la situation d'énonciation mais on ne peut le définir que par sa fonction qui est d'assurer la présence en discours de l'objet du discours.

b) le pronom anaphorique : Le pronom de "troisième personne" peut remplacer des éléments du discours précédemment mentionnés; il les représente et s'accorde formellement avec eux comme dans le cas précédent.

Le mécanisme de l'anaphore relève de la mise en énoncé, quant à la définition possible du pronom anaphorique, on peut considérer que c'est également sa fonction qui la lui confère. et qualifier cette fonction de représentative au plan de l'organisation syntaxique.

c) Le pronom dit "impersonnel" : Dans ses tournures dites "impersonnelles", le pronom n'a de référent localisable ni dans la situation d'énonciation ni dans l'inventaire de la langue. Sa forme est il, invariablement, sans phénomènes d'accord possibles et le seul domaine auquel on puisse l'assigner est celui du grammatical, du syntaxique.

Si on récapitule les trois cas examinés, on s'aperçoit qu' ils convergent sur un point : le pronom de "troisième personne" n'a de définition possible ni en langue, ni en énonciation; il appartient à un domaine en marge du système de la langue et du système énonciatif; sa substance c'est sa fonction, celle d'actualiser -au sens littéral du terme- l'objet du discours à l'instant du discours; son univers, celui du dire (13) et la forme sous laquelle il est représenté d'une façon permanente est il.

DE L'ENONCIATION COMME UN EN-CREUX DE LA LANGUE.

On peut observer que les éléments appartenant au domaine de l'énonciation présentent la caractéristique de s'inscrire en creux dans celui de "la langue" au sens saussurien du terme.

Cette manière de considérer les choses témoigne en faveur d'une distinction nette entre les deux univers.

Ainsi le présent de l'indicatif, l'absent total du système de la langue est-il le temps de l'énonciation (12), le centre de référence des modalités temporelles.

La notion de "morphème zéro" se justifie-t-elle dans son cas comme dans celui du "singulier" précédemment examiné, par exemple? Certes, on pourrait arguer du principe de complémentation logique comme pour les notions de nombre si ce n'était que le présent n'appartient pas au paradigme temporel qui se fonde par rapport à lui; il est le point de référence, extérieur aux temps qui constituent le paradigme temporel.

Quant à l'impératif, il correspond à la figure 2 du schéma général proposé plus haut; c'est un monème dont le signifiant est manifesté par une absence, le signifié en étant l'"intimation", l'"impératif".

Dans le paradigme de l'impératif -qui est déjà un système "à marque zéro"- il est une autre absence, celle de la "troisième personne"; on n'intime pas la non-personne, sauf à invoquer les dieux, ce qui ne saurait se traduire que par un souhait! C'est bien ce qui se passe avec le subjonctif qui se présente comme une solution de remplacement, exemple :"revienne le temps des amours..." Quoiqu'il en soit, l'impératif reste un mode propre à l'énonciation.

On peut, si l'on admet le bien-fondé de ce qui précède, représenter deux ensembles disjoints pour mieux illustrer ce que recouvre de fait de poser que l'un des systèmes (celui de l'énonciation) s'organise à partir d'éléments inscrits en creux dans l'autre (celui de la langue).

Pour ce qui est de l'univers de la langue, il peut s'agir d'une absence complète, comme pour le cas du présent, d'éléments dont la définition est entièrement constituée de traits appartenant à l'énonciation (appelés ici les "formes latentes" de la langue), d'éléments tels les "formes vides" qui ont une partie de leur signifié défini en langue mais ne seront véritablement sémantisés que lors de l'énonciation, ou même d'éléments qui se manifestent formellement par défaut. Soit le schéma B qui n'est, bien entendu, qu'un premier tissu de fond dans lequel viendront s'insérer d'autres éléments.

Schéma B

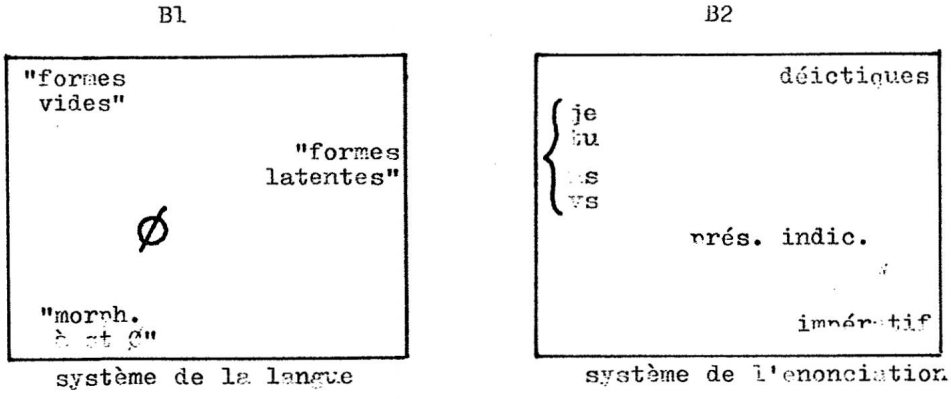

DE LA PAIRE FONDATRICE DU DIRE

Reste l'univers d'appartenance de il. Avant que d'en esquisser une représentation quelconque, il faut reconnaître que l'isolement de cette forme dans le domaine qui est le sien a de quoi intriguer et que cela incite à regarder du côté de la prédication, une fois accepté le principe d'un itinéraire qui ressemble à un parcours de golf, la progression s'y effectuant d'un trou à un autre...

- De l'expression de la prédication.

Le plus communément, le rôle de prédicat est assumé par les lexèmes verbaux, lesquels trouveront leur définition lexicale en langue.

Outre ce procédé, il existe, pour prédiquer, une gamme de possibilités groupées sous la dénomination générale de "propositions nominales", caractérisées par le fait qu'un élément autre que le verbe y joue le rôle prédicatif. On peut considérer qu'il y a, alors, transfert de "capacité prédicatrice", relais de fonction pris par des éléments appartenant à d'autres classes qu'à celle du verbe.

Si l'on veut bien admettre ce principe de transfert, on s'aperçoit que celui-ci s'effectue au moyen de l'élément "copule" -exprimé ou non- ou d'éléments spécifiques de l'énonciation, tels les présentatifs ou les exclamatifs. On se réfèrera au schéma C pour un tableau d'ensemble de ces différentes possibilités.

Schéma C

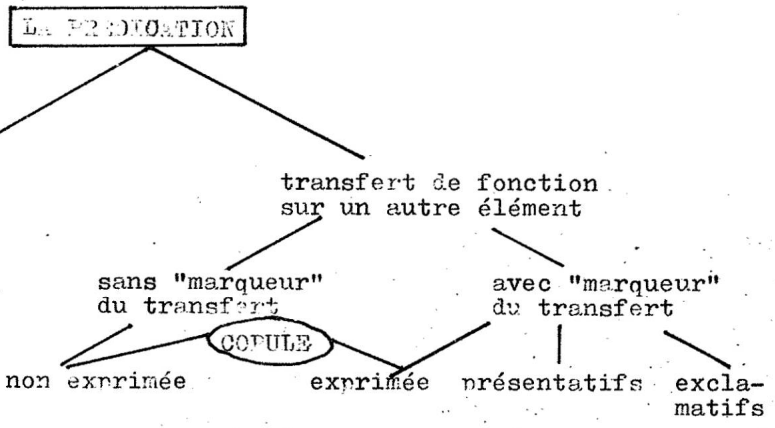

Je laisserai, provisoirement, de côté les facteurs qui ressortissent à la situation élocutoire, pour m'occuper de la copule, et la démonstration sera établie en quatre points :

1) Existence de la copule dans un univers spécifique :

Envisageons d'abord la singularité que présente la copule. C'est un élément qui peut se manifester ou ne pas se manifester dans le discours réalisé.

Lorsqu'il se manifeste, ce n'est qu'une trace sans substance sémantique, une forme à laquelle aucun signifié commun à ses emplois ne peut être assigné. A l'inverse, dans tous les énoncés sans verbe, "être" peut être rétabli, si nécessaire pour leur intelligibilité.

Que la copule soit exprimée ou non ne modifie pas le sens global d'un énoncé, celui-ci se présentera comme plus ramassé, figé jusqu'à la maxime dans les cas où "être" est non formulé.

C'est bien là la caractéristique particulière de "être", son absence fonctionne comme sa présence; "être" peut être absent sans l'être, et je ne saurais mieux dire que BENVENISTE : "l'étrangeté est dans les faits. (Comment se fait-il) que le verbe d'existence ait, entre tous les verbes, ce privilège d'être présent dans un énoncé où il ne figure pas?" (14)

D'où il s'ensuit que "être" existe quelque part, dans un univers qu'il nous appartient de déterminer.

2) Détermination de l'univers d'appartenance de la copule:

La copule n'est définissable ni en langue ni dans l'ensemble énonciatif; c'est éminemment en discours que son absence vaut présence.

Il existe, à part la copule, un verbe "être" plein, dont le signifié sera défini en langue, et qui assurera sa fonction verbale; quant à la copule, elle appartient à l'univers auquel appartient il en tant qu'unité grammaticale : l'univers du dire. (15)

3) Forme sous laquelle la copule s'inscrit dans son univers:

a) "Etre" est susceptible de se conjuguer selon différents temps, modes et personnes. Pour ce qui concerne sa variabilité temporelle (16), dans tous les cas où il est à un temps différent du présent de l'acte du discours, cela sera explicitement exprimé; seul "être" au présent de l'indicatif peut être absent.

b) Pour les variations liées aux différentes personnes,

il n'est pas simple de déterminer les conditions d'apparition vs d'omission de la copule.

Peut-on dire que lorsque la prédication est actualisée par un pronom "personnel" se présentant sous une certaine forme, la copule est alors exprimée ou bien, à l'inverse, est-ce parce que la copule est effectivement exprimée que le pronom a une certaine forme plutôt qu'une autre, celle qui est définie comme propre au "pronom sujet"?

On tombe dans la circularité et, à la réflexion, il n'y a peut-être rien là de contradictoire avec la démonstration, tant il est vrai que, pour les éléments en question, la forme et la fonction sont inextricablement mêlées, d'une part et d'une autre, que ces éléments constituent ensemble un couple indissoluble à un certain niveau de fonctionnement du discours.

Admettons donc une formulation circulaire qui n'a pour but que de démêler artificiellement quelque chose dont la nature s'avère être nodale. Soit le fait de dire que, là où le pronom de "type sujet" est présent, la copule l'est aussi. On considèrerait alors que sa forme est régie par le pronom et cela fournirait un angle d'attaque du problème.

Le pronom personnel sujet peut avoir pour référent un agent de l'énonciation, c'est le cas pour les deux premières personnes, exemple : je suis..., tu es..., nous sommes...; on peut dire que ces formes de "être" appartiennent au domaine de l'énonciation.

Hormis ces emplois, que l'objet-cause du discours soit réel ou fictif, "être" s'inscrit dans le "dire" sous la forme est, forme à partir de laquelle s'ajoutera le morphème de pluriel quand l'accord l'exigera dans les usages indiciels ou anaphoriques du pronom. Vu sous ce jour, la dépendance de la copule vis-à-vis du pronom est complète.

Restent tous les cas où la prédication n'est pas actualisée par un pronom personnel de type sujet. La copule peut alors être exprimée ou omise.

Exprimée, elle a la forme correspondant à la troisième personne, bien entendu, et dans les cas où elle est omise, on a affaire aux phrases dites "nominales" ou aux constructions appositives.

BENVENISTE écrit de la phrase nominale qu'"elle est considérée comme l'expression normale en indo-européen là où une forme verbale éventuelle eût été à la troisième personne du présent de l'indicatif de "être" ". (17)

A partir d'un corpus considérable, D. FRANCOIS observe que les "phrases nominales pures" sont, en français parlé contemporain, un phénomène restreint, cantonné dans le domaine énonciatif. (18)

A l'opposé, existent les maximes, proverbes, adages, etc... qui présentent certaines caractéristiques sémantico-syntaxiques (généralité de contenu, concision de la forme, symétrie des termes...) et qui constituent un fonds culturel dont "la langue" est le dépositaire privilégié.

Quant à l'apposition, elle offre une gamme de possibilités des plus productives, pouvant aussi bien présenter des allures très littéraires que s'ancrer au maximum dans une situation concrète de communication. Elle se développe sur un axe dont le cœur du domaine imparti à "la langue" et à celui de l'énonciation constituent les deux pôles.

De toutes les manières, manifestée ou absente, dans le seul univers où une définition peut lui être assignée, la copule s'inscrit sous la forme "est".

Il ne manque plus qu'à apporter des précisions quant à la définition substantielle de cette forme.

4) De la définition-fonction de la copule.

Des points développés précédemment, il s'ensuit de manière récapitulative, que si la copule n'est pas un monème, puisque forme vide de sens -et ceci vaut en langue-, elle existe pleinement au plan grammatical. Comme pour l'élément il, c'est sa fonction qui constitue sa substance, et cette fontion consiste à conférer puissance prédicatrice à des éléments non verbaux.

Il et est siègent dans le même univers et constituent la paire fondatrice du dire, celle qui enclanche le fonctionnement du discours, -au sens large-, comme le ferait un générateur d'énergie.

Il ne paraît pas très hasardeux de poser que l'articulation des deux éléments spécifiques du domaine grammatical nous

livre la clé du fonctionnement du discours.

Loin du tour de passe-passe, j'ai procédé par tentatives de définitions strictes et successives; qu'en fin de classement le couple il est se retrouve, isolé des autres éléments linguistiques, nettement circonscrit dans son univers n'est pas imputable à une distorsion des faits sinon au mécanisme propre à l'appareil langagier. Ceci apparaît comme évident -a posteriori!

Il est fonde le discours, institue la relation primordiale à partir de laquelle il suffit de se situer temporellement, c'est à dire d'énoncer pour fabriquer le "il était une fois..." immémorial ou n'importe quel énoncé. D'où le schéma D extrêmement simple auquel la démarche aboutit. Il va sans dire que ni les proportions n'y sont respectées, ni toutes les potentialités qu'il renferme ne sont ici exploitées. Lors d'une élaboration ultérieure, il sera probablement nécessaire de l'aménager et même de le justifier plus précisément que cela n'est fait à ce stade-ci. Tel que, il n'est encore qu'une ébauche rudimentaire.

Schéma D

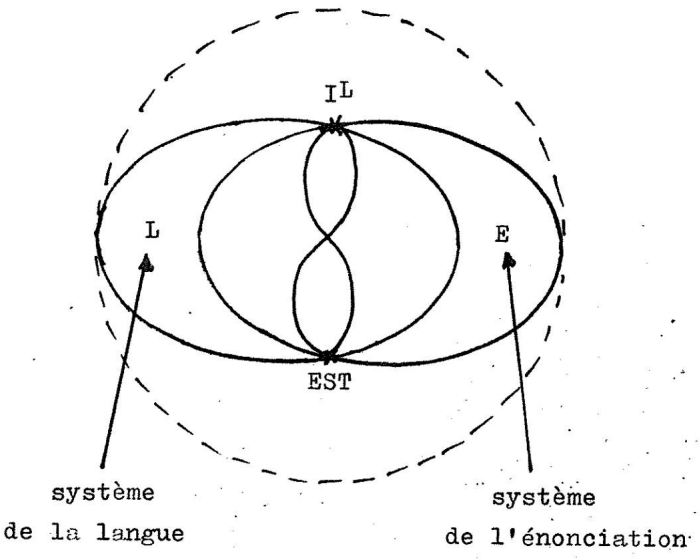

L'organisation générale du schéma D est fondée sur une répartition des rapports linguistiques selon la nature de la substance avec laquelle des faits formels entrent en relation, soit :

	Correspondance avec le schéma D.
Type 1.	
- $\frac{sé}{st}$: Forme à signifié notionnel	(Appartient à l'univers (de la langue conçue comme (inventaire.
Type 2 :	
a/ - $\frac{sé + référent}{st}$:"Forme vide" de la langue, sémantisée en énonciation	(situées dans le domaine (délimité par l'intersec- (tion des univers de la (langue et de l'énoncia- (tion
b/ - $\frac{référent}{st}$:"Forme latente" de la langue, à signifié totalement référentiel.	(
Type 3 :	
- $\frac{fonction}{forme}$: Forme grammaticale	(située au point d'intersec- (tion des Univers Langue et (Enonciation

Le premier problème qui se pose - et n'a pas cessé d'interférer tout au long de cet exposé - concerne l'acception du terme de "langue". Il s'applique aussi bien au système de la langue conçue comme répertoire des unités qu'à l'ensemble de ce qui est figuré dans le schéma D.

Le concept martinétien du monème inclut les types de rapport 1 et 2 (2a + 2b) ; il dépasse le strict inventaire des unités pour englober des unités du domaine énonciatif. Ce faisant, on passe - en ce qui concerne la caractérisation substantielle sémantique des faits formels répertoriés - de signifiés notionnels à des signifiés purement référentiels avec un palier intermédiaire qui mêle les deux.

Pour les unités grammaticales, telles qu'il ou est, qui procèdent de la mise en fonctionnement du système Langue et du système Enonciation, le relais est pris par la notion de "fonction".

André Martinet ne serait pas, je crois, hostile à une extension du concept de monème aux fonctions grammaticales à en juger par une proposition faite dans ce sens au Colloque

de Saint-Flour déjà cité (19).La notion couvrirait alors la totalité du phénomène Langue, les faits de dynamique compris.

C'est afin de mieux rendre compte de cet aspect dynamique qu'il s'avère intéressant de dissocier la langue - inventaire de la langue - énonciation en deux univers. Une telle dissociation permet de voir fonctionner leur superposition, laquelle révèle comment l'énonciation donne relief à des formes prévues en creux dans la langue-inventaire.

Le monde énonciatif joue comme un miroir de référence sur lequel le moi locuteur, premier singulier qui s'impose, conçu comme masculin (ou neutre ?) projette son énoncé au présent, foyer temporel de son dire - Quant à la paire il est, l'absente des deux systèmes dont il a été amplement question plus haut, point n'est besoin d'y regarder longtemps pour y discerner une source d'interprétations symboliques possibles. A croire que les "rien" de la langue dissimulent des faits d'importance ! N'ont-ils pas pour effet d'attirer notre attention ailleurs, à un autre niveau de considérations ?...

Pour les zones qui débordent de part et d'autre le champ circonscrit par l'intersection des univers Langue et Enonciation, on aurait à gauche, les faits de langue indépendants des faits énonciatifs (peut-être le domaine du métalangage ?), à droite s'inséreraient les phénomènes de type pragmatique, au-dessus et au-dessous figurerait le domaine du fonctionnel, du syntaxique. Ces points demandent plus ample réflexion.

NOTES

(1) Cette formulation est celle qui a été proposée dans un des thèmes soumis à discussion lors du troisième colloque de la Société Internationale de Linguistique Fonctionnelle, à Saint-Flour, en 1976.

(2) La schématisation retenue est volontairement simplifiée et donc insuffisante pour rendre compte de la complexité des faits morphématiques mais, au moins à usage pédagogique, elle semble permettre une présentation claire des phénomènes et servir de base à des complexifications possibles.

(3) et à des paradigmes devant être représentés obligatoirement dans la construction des énoncés, c'est-à-dire au sein desquels le locuteur est tenu - de par la structure de la langue- de faire un choix. Je dois à M. MAHMOUDIAN l'introduction de cette condition dont m'est apparue l'importance lors d'une discussion sur le sujet.

(4) Cf. mon étude précédente : "En langue aussi, le sexe, c'est la femme. La notion de genre en français et les nécessités actuelles de la communication" in Actes du deuxième Colloque de Linguistique Fonctionnelle, Clermont-Ferrand, juil. 1975, publication du C.R.D.P. de Clermont-Ferrand.

(5) Le cas des cardinaux est écarté ici comme appartenant davantage à la lexématique qu'à la morphématique.

(6) Le schéma correspondant serait du type : $\frac{\text{sé} -}{\text{st} +}_{+}$ avec, pour signifiant, quelque chose comme [œ̃, Y(n), dœ̃], où l'homonymie du premier d'entre eux avec le cardinal "un" demanderait peut-être un autre développement, hors de propos ici.

(7) Le trait "défini" ne me paraît pas être un trait pertinent à distinguer de la notion de possession qui l'inclut. Ain-

si, tout possessif étant un défini, l'inverse n'étant pas vrai, le "défini" apparaît comme un trait redondant par rapport à "possessif". Il en est de même par rapport à la notion de "démonstratif" sur laquelle j'aurai l'occasion de revenir plus loin.
Le fait qu'on doive recourir à une périphrase avec l'indéfini pour exprimer une possession de type indéfini va dans le sens d'une telle interprétation. Pour ces questions, cf. la "grammaire fonctionnelle du français" sous la direction de A. MARTINET, Crédif., Didier, 1979, parag. 2-14 et 2-15, p. 42.

(8) Cf. "L'appareil formel de l'énonciation", in Langages, Paris, Didier-Larousse, cinquième année, n° 17 (mars 1970), p. 12-18.

(9) Idem.

(10) "Structure des relations de personne dans le verbe", in Bulletins de la Société de Linguistique, XLIII (1946), pass. 1 n° 126, repris in Problèmes de Linguistique Générale, Gallimard, N.R.F., tome I, p. 225-236, cf. p. 228, notamment.

(11) Terme fréquemment utilisé par BENVENISTE, notamment dans son article "L'appareil formel de l'énonciation", déjà cité.

(12) Cf. BENVENISTE : "L'appareil formel de l'énonciation" notamment.

(13) Je choisis d'utiliser le terme de "dire" au lieu de celui de "discours" qui -notamment chez BENVENISTE- renvoie d'une manière trop spécifique au domaine de l'énonciation que je m'efforce ici de maintenir distinct, mais plus qu'une différence de sens, il s'agit d'une différence de focalisation.

(14) "La phrase nominale", in Bulletin de la Société de Linguistique de Paris, XLVI (1950) fasc. 1, n° 132 repris in "Problèmes de Linguistique Générale, p. 151-167, cf. p. 152.

(15) Là encore, on pourra se référer à BENVENISTE qui distingue deux "être", l'un lexical, l'autre grammatical, cf."Etre" et "avoir" dans leurs fonctions linguistiques", Bulletin de la Société de Linguistique, LV (1960), repris in Problèmes de Linguistique Générale, p. 187-207, notamment p.188.

(16) Quant à la variabilité modale, trop imbriquée dans des complexités syntaxiques, le cadre imparti ici ne permet pas de la traiter.

(17) Cf. "La Phrase nominale", art. déjà cité, p.151.

(18) Cf. notamment "les auxiliaires de prédication" in La Linguistique, 1975, fasc. 1, n° 11, p.33.

(19) La question posée était :"Quels arguments peut-on faire valoir pour et contre l'identification aux monèmes des fonctions grammaticales ?"